

Témoignages

JOURNAL FONDÉ PAR RAYMOND VERGÈS

N°19954 77ÈME ANNÉE

EN AMÉRIQUE LATINE, LES FEMMES EXIGENT LE DROIT À L'AVORTEMENT

Des milliers de femmes sont descendues dans les rues de certains pays d'Amérique latine pour réclamer le droit à l'avortement. Cette pratique est interdite dans la plupart des pays de la région et des centaines de femmes purgent des peines de prison pour avoir avortées.

Du Mexique au Pérou, en passant par le Salvador, le Chili et la Colombie, les manifestantes portaient le fameux foulard vert symbolisant la lutte pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Munies de pancartes sur lesquelles, il était inscrit "Avortement légal maintenant" ou "droit de décider", elles ont foulé le pavé durant plusieurs heures.

En Amérique latine, l'interruption volontaire de grossesse est légale en Uruguay, à Cuba ou en Argentine. Elle est totalement interdite au Salvador, au Honduras, au Nicaragua, en République dominicaine et en Haïti.

LE SALVADOR, PETIT PAYS CHRÉTIEN

Au Salvador, la législation interdit l'IVG en toutes circonstances et les femmes peuvent être condamnées jusqu'à huit ans de prison.

Dix-sept femmes sont actuellement incarcérées et accusées d'"*homicide aggravé*" après avoir cherché à se faire soigner pour urgence obstétrique.

En réponse, des centaines de Salvadoriennes ont présenté un projet de



loi permettant l'avortement sous certaines conditions assez restrictives.

Le Salvador, petit pays chrétien de 6 millions d'habitants, possède l'une des législations anti-IVG les plus strictes au monde.

Depuis avril 1997, une réforme pénale interdit toute forme d'avortement, y compris en cas de viol ou lorsque la santé de la mère et du fœtus sont en danger. Puis en février 1999, cette interdiction totale est inscrite dans la Constitution, stipulant reconnaître comme "*personne humaine tout être humain depuis l'instant de sa conception*".

Conséquence, en 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué que 11% des femmes et des jeunes filles qui ont cherché à se faire avorter illégalement au Salvador en sont mortes.

Pour Marylène Lapalus, doctorante en sociologie, spécialiste des violences féminicides interrogée par France 24, *"pénaliser l'avortement s'inscrit dans la violence féminicide puisqu'en l'interdisant, on met en danger la vie des femmes. L'État participe ainsi à la culture machiste"*.

L'AVORTEMENT EST INCONSTITUTIONNEL AU MEXIQUE

A Mexico, plusieurs dizaines de femmes ont manifesté, quelques semaines après la décision de la Cour suprême de juger inconstitutionnelle une loi de l'État de Sinaloa assimilant l'avortement au meurtre et considérant que la vie se crée dès l'acte de conception.

En 2007, Mexico légalise l'avortement avant douze semaines, mais les législateurs d'au moins dix des trente-deux États du pays votent au contraire des dispositions légales obligeant les autorités à *"protéger la vie dès sa conception"*.

Près de 205 femmes ont été condamnées pour avoir avorté en Colombie depuis 2005, selon un rapport du collectif La Mesa por la Vida y la Salud de las Mujeres. Dans le pays, l'IVG est légal uniquement en cas de malformation du fœtus, risque mortel pour la mère ou à la suite d'un abus sexuel.

La Cour suprême s'est également indignée de la violence faite aux femmes dans leur pays, où 672 féminicides ont été commis entre janvier et août 2020, selon des chiffres officiels.

EN COLOMBIE, LA COUR CONSTITUTIONNELLE NE SE PRONONCE PAS

Des centaines de femmes se sont rassemblées devant le Congrès de Bogota pour exiger un avortement libéré de ces contraintes.

En effet, un statu quo a été établi depuis 2006 permettant l'accès à l'IVG dans certains cas seulement. Ainsi, les Colombiennes qui veulent avorter doivent le faire dans la clandestinité.

La Cour constitutionnelle a indiqué en mars 2020, qu'elle refusait de se prononcer sur la dépénalisation complète de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). La loi reste donc en vigueur : les femmes ont le droit d'avorter en cas de viol, de grave malformation du fœtus ou de danger pour la vie ou la santé de la femme enceinte.

Cette politique ne satisfait ni les pro, ni les anti-IVG. *« Mais, à l'échelle de l'Amérique latine, il est relativement favorable et fait même figure de modèle dans la région, puisqu'il autorise l'avortement dans trois cas »*, a souligné la Française Florence Thomas, figure de proue du féminisme en Colombie, au quotidien Le Monde.

Pour Angelica Cocoma, de l'association Women's Link Worldwide, *« la non-décision de la Cour est une victoire, dans la mesure où les magistrats ont réaffirmé que l'avortement est, dans certains cas, un droit, et que c'est un droit définitivement acquis »*.

5 833 avortements ont été dénoncés auprès du parquet entre 1998 et 2019, soit moins de 0,1 % des cas. Et les autorités évaluent à quelque 400 000 le nombre d'avortements clandestins pratiqués tous les ans. De 2006 à janvier 2020, seul 74 500 avortements ont été pratiqués légalement.

LES PÉRUVIENNES DEBOUT POUR L'AVORTEMENT

"Un État qui n'accorde pas le droit à l'avortement est un État féminicide", était écrit sur une pancarte brandie par un groupe de jeunes femmes revendiquant le droit à l'avortement à Lima, au Pérou.

Selon les organisations féministes, 376.000 femmes avortent chaque année au Pérou, une grande majorité dans l'insécurité médicale.

Mais cette question a été rejetée lors de la récente campagne électorale du nouveau président péruvien de gauche, Pedro Castillo, qui est conservateur sur les questions sociales.

En 2015, un projet de loi d'initiative populaire en faveur de la dépénalisation de l'avortement a été rejeté par la Commission des lois du Parlement péruvien.

Au Pérou, la population est majoritairement opposée à l'avortement, celui-ci n'est dépénalisé qu'en cas de malformation grave du fœtus ou lorsque la vie de la mère est en danger.

La Rédaction



Édito

CAFÉ, VANILLE, ANANAS CES OPPORTUNITÉS QUE NOUS NE SAVONS PAS FAIRE FRUCTIFIER

La Réunion c'est la canne mais pas que. Depuis ces dernières années des productions agricoles à haut niveau de rentabilité ont fait leur place dans le marché mondial.

Qui aurait dit que la Réunion serait reconnue mondialement pour son café. Pourtant la culture du café avait été stoppé sur l'île. Le café Bourbon fut produit pour la première fois au début du xviii^e siècle à La Réunion. Plus tard, il fut amené par les Français sur le continent africain et en Amérique latine, ce qui lui a permis de devenir l'un des deux arabicas les plus cultivés au monde, l'autre étant le café Typica. Le Skybury australien est lui-même une variété du café Bourbon, tout comme le Bourbon pointu, désormais le café le plus cher au monde. C'est également le cas du Mundo novo, un cultivar robuste et productif obtenu par croisement avec une variété de Sumatra. Les producteurs se sont organisés « en » cela soutenu par une demande constante venue du Japon.

La vanille est une production connue ici. Comme dans beaucoup de domaine, les Réunionnais ont été les précurseurs de la production et les découvreurs des modes de culture et de maturation. On parle de la fertilisation de la fleur par Edmond Albius, mais aussi la maturation de la gousse par la méthode Loupy. Aujourd'hui, la famille Lechnig a mis au point la vanille bleue qui est très prisée et reconnu mondialement. Là aussi la demande internationale est très forte, à un point où beaucoup de producteur voit leur récolte achetée sur pied avant la maturation. Elle bénéficie d'une indication géographique protégée depuis 202.

Cette dernière permet de la distinguer parmi les vanilles Bourbon, lesquelles portent l'ancien nom de l'île dont elle est originaire mais proviennent en fait de



tout le Sud-Ouest de l'océan Indien, en particulier de Madagascar. La production s'étend sur huit communes de La Réunion entre Sainte-Marie et Saint-Joseph.

L'ananas Victoria quant à lui trouve sa place dans les produits nobles de notre Pays. Originaire d'Amérique du Sud, l'ananas (de « *nana* » qui signifie « *parfumer* » dans la langue des Indiens guaranis) fut introduit en Europe par Christophe Colomb. La variété Victoria, considérée comme la meilleure du monde avec son goût particulièrement fruité et sucré, a été introduite sur l'île de La Réunion en 1668. Rapidement l'ananas adore notre île, la plante y retrouve son climat tropical d'origine. Au cœur de l'océan Indien, sur des terres volcaniques au sol riche et fertile, l'ananas devient le roi des fruits. Ou plutôt, la Reine (on hésite) car on le baptise Ananas Victoria, en hommage à la Reine d'Angleterre qui en raffolait. L'ananas Victoria produit à la Réunion bénéficie depuis 2006 d'un Label rouge. Respectant un strict cahier des charges et les normes européennes, il est le seul ananas au monde à avoir ce label, ce qui permet de le

distinguer des ananas Victoria produits à l'île Maurice. Face à la concurrence (Afrique du Sud, Maurice, Madagascar), il est admis que l'ananas de la Réunion se démarque par sa qualité supérieure. Il est devenu un produit d'export recherché et source de revenu substantiel pour les producteurs.

Ces productions reconnus ouvrent la voie à d'autres productions d'exception qui sont en cours de développement ou de réintroduction. On trouve pèle mêle les cabosses (dont les grains donnent le chocolat), le thé, les baies roses, le géranium. A l'origine de tout cela, nous trouvons le CIRAD. C'est à dire un centre de recherche. Notre Pays n'a jamais su protéger son savoir-faire et ses inventions. Comment se fait-il que les planteurs réunionnais ne profitent pas du fruit des recherches. Quasiment toutes les variétés de canne utilisées dans le monde ont été créé ici. La filière serait-elle en crise si elle touchait une redevance d'utilisation comme les pomme « *Pink Lady* ». Là se trouve l'avenir de l'agriculture, un mix entre canne qui permet d'avoir des revenus réguliers, maraichages pour nourrir la population et remplacer les importations, et culture de niche à haute valorisation financière pour la plus-value de l'exploitation. Les Réunionnais ont du talent et de l'inventivité, l'administration Française beaucoup moins.

"Ce qui se passe en ce moment avec l'agriculture en France, c'est un énorme plan social, le plus gros plan social à l'œuvre à l'heure actuelle, mais c'est un plan social secret." Michel Houellebecq

Nou artrouv'

David GAUVIN

Kozman pou la rout

« LA MALADI I ARIV A SHOVAL, I ROPAR A PYÉ »



Mézami, mon bande dalone é dalon, mi panss zot i koné kozman-la pars néna sa in pé partou, issi mèm é dann péi étranj. D'mon koté mwin lé a d'mandé si lé vré pou vréman sansa si d'moune lé pressé oir la maladi alé, é i trouv toute fasson li mète lo tan-tro lo tan-pou li alé.

Parèye pou l'arivé in maladi défoi li ariv vitman, défoi li mète lo tan pou arivé mé kan li ariv sé toultan tro vite é pèrsone i atande pa li . Zot i koné na dé foi demoune i parl sa pa solman pou la maladi, mé galman pou la mizère , pou la shiass ossi.

Finalman, toute sak lé pa bon i ariv tro vite, é li pran lo tan pou li alé. Mi rapèl in zour in moune la di avèk mwin : in èr d'mladi, lé pli long k'in zour an bone santé.

Ala pétète la vérité !

Alé, mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van.

Sipétadyé.

Oté

BORDE PA LA KILTIR POPILÈRE, SANSA SÉ OU KÉ LÉ RISKAB D'ÈTE BORDÉ



Mézami, mon bande dalon, mi rapèl in zour in gran lamontrèr linivèrsité La Rényon, la domande awin pou amontr nout lang kréol rényoné bande zétidyan . Mèm mwin téi koné pa koman i fo fé, mwin la di oui, pars sa lété kant mèm kékshoz téi ral amwin bonpé.

L'èr-la mi kalkil é mi kalkil mèm, mi poz késtyon dann mon tète, épi mi rode lo méyèr répons. Mi rode dann mon souvnir koman mon bande méyèr profèssèr téi fé pou amontré. Mi di dann mon kèr si mwin néna in bon souvnir banna sé ké banna la réissi amenn amwin dann shomin la konéssans . Akoz, mwin ossi mi ariv' ré fé pou lé zot sak zot la fé pou mwin ?

Lo tan la passé é mwin la aranz mon kour méyèr fasson mwin la gagné mi panss :la lang kréol, la kiltir kréol, la tradiksyon kréol-franssé é franssé-kréol, lo bande tèks é sirtou sak bande zétidyan zot mèm téi fé. koman koman mwin la komanss débrouye mon kari é sanm pou mwin, mwin téi romarke in sèrtin dogré la réissité an parmi bande zétisyan.

In zour néna in madame, mètrèss lékol, bonpé pli kalifyé ké mwin la dmande amwin si èl i pé assist mon kour. Mi di oui, mé dann mon kèr, mi panss kossa demoune kanifyé konmsa i vien fé dann mon kour é sirtou kossa i rode ké mi konétre pliss ké bande moune formé..El la vni inn-dé foi : avèk bande zétidyan nou la travaye la lang, la tradiksyon épi la kiltir, la prodikssyon, toute kalité la prodikssion.

Dèrnyé kou èl la vni, èl la dmande amwin pou kossa i fé rante la kitire popilèrè dann l'amontraz la lang ? Miwn la réponde aèl :la lang sé lo zoutiye, é avèk lo zoutiye i produi dé shoze : sé bande shoze-la ni pé apèl la prodikssyon é dann bande produi néna la kiltir popilèrè. San la lang na poin la kiltir popilèrè é san la kiltir popilèrè na pi la lang...

Akoute amwin bien ti-madam sanm pou mwin dann ninporte ékèl lang, la kiltire popilèrè sé in shomin obligatoirè. Borde pa li sirtou pars si wi borde ali, lo pèp lé riskab b orde aou.

Justin